https://www.flipou.fr/declaration-de-manifestation/

# Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

## Contact

### Mairie de Flipou

1 route d’Orgeville 27380 Flipou
03 32 49 72 48  Contacter par mail